

M. le Premier Ministre Morawiecki, remettre en cause l'autorité du pouvoir judiciaire polonais est grave

Un collectif de **juges polonais** dénonce la réforme de la justice lancée par le chef du gouvernement, issu du parti Droit et justice (PiS, droite conservatrice), qui vise selon eux à renverser tout l'édifice judiciaire du pays

Dans un entretien au *Figaro* du 12 décembre 2018, le premier ministre polonais, Mateusz Morawiecki, a présenté au public français son avis sur l'état de notre système de justice. Quatre mois plus tard, le 17 avril, lors du « Dialogue transatlantique » à l'université de New York, il a évoqué le même sujet et comparé l'état de l'appareil judiciaire polonais à celui du gouvernement de Vichy en France. Selon lui, la réforme en cours lancée par son gouvernement est comparable à celle conduite à l'époque en France par le général de Gaulle après la collaboration des fonctionnaires français avec l'occupant allemand. Nous le jugeons très partial. En tant que magistrats en exercice, nous tenons à apporter certaines précisions

Lorsque Mateusz Morawiecki affirme que le système judiciaire polonais subit aujourd'hui les conséquences de la non-éviction des juges de la période communiste après le changement du système politique en 1989, lorsqu'il déclare que « 100 % des juges sont restés en place (...) [que] les responsables des crimes commis dans les années 1980 n'ont donc pas été jugés », il semble oublier que le régime communiste a disparu il y a maintenant trente ans. Il oublie que l'âge moyen d'un juge en Pologne est légèrement supérieur à 40 ans. Ils n'avaient

que 10 ans en 1990 ! Son affirmation est absurde et n'est étayée par aucune donnée statistique. Des mesures radicales ont été prises envers la Cour suprême dès 1989 : le mandat de la Cour suprême a pris fin avant la date limite, et le Conseil national de la magistrature (KRS) a été chargé de nommer de nouveaux membres de cette vénérable instance. Finalement, il ne reste plus à la Chambre pénale qu'un seul juge actif dans les années 1980, et dans les autres juridictions à peine quelques-uns sur un total de près de cent magistrats présidents de cham-

bre (du travail, militaire et civile).

Le premier ministre pointe également l'inefficacité du système judiciaire en Pologne. Ce système serait «... le moins efficace de l'Union européenne ». Cette déclaration s'inscrit dans le prolongement de la campagne d'affichage scandaleuse et mensongère, orchestrée par le parti Droit et justice (PiS) à travers la Fondation nationale polonaise (FNP, créée en 2016 et financée par les institutions publiques). Cette campagne de 2017, intitulée « Des tribunaux équitables », visait, dans le cadre de la préparation de la réforme judiciaire, à subordonner le pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif.

Un record de 745 postes vacants

Selon la Commission européenne, le système judiciaire polonais, bien qu'il soit l'un des plus surchargés, reste à un niveau moyen en termes d'efficacité, comparé à ceux des autres pays européens. Les magistrats ne sont pas responsables des omissions et erreurs législatives.

Si la lenteur des procédures pose un réel problème au fonctionnement de la justice en Pologne, elle résulte dans une large mesure du nombre de postes vacants non pourvus : 558 postes étaient vacants en 2016, 479 en 2017 et, en 2018, un record de 745 postes. Entre-temps, le président Duda n'a nommé que 57 juges des tribunaux ordinaires et administratifs, dont 19 seulement ont déjà prêté serment, tandis que les poursuites et les intimidations contre les juges rebelles sont incessantes.

Les déclarations du premier ministre sont motivées par des finalités politiques à court terme et remettent en cause l'autorité du pouvoir judiciaire. Ce qui est grave. Ce qui

contribue au désordre de la vie publique. Dans le même temps, elles nuisent à la position de la Pologne sur la scène internationale, en suggérant que son système judiciaire ne respecte pas les normes fonda-

mentales inscrites dans les accords internationaux. En cela, ces propos portent atteinte à la raison d'Etat. ■



LA CAMPAGNE DE 2017 INTITULÉE « DES TRIBUNAUX ÉQUITABLES » VISAIT À SUBORDONNER LE POUVOIR JUDICIAIRE AU POUVOIR EXÉCUTIF

Maria Ejchart-Dubois, présidente de l'association Professeur Zbigniew Holda; **Agnieszka Grudzinska**, présidente de l'Association de défense de la démocratie en Pologne (ADDP); **Dorota Hildebrand Mrowiec**, présidente de l'association des juges aux affaires familiales en Pologne; **Krystian Markiewicz**, président de l'association des juges polonais *Iustitia*; **Beata Morawiec**, présidente de l'association des juges *Themis*; **Piotr Pacewicz**, président de la Fondation OKO.press; **Danuta Przywara**, présidente La Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (FHDH) en Pologne; **Karolina Sosinska**, présidente de l'association des juges aux affaires familiales *PRO Familia*; **Bartłomiej Starosta**, juge au forum de collaboration des juges; **Michał Wawrykiewicz**, avocat d'initiative #Walne sady (tribunaux libres); **Aleksandra Wrzesinska-Nowacka**, présidente de l'association polonaise de juges des tribunaux administratifs